



Communiqué du 25/09/2017

Traitements des fonctionnaires : toujours moins ! Tous en grève le 10 octobre

Point d'indice : blocage annoncé en 2018

Comme s'il n'y avait pas d'inflation (près de 1% en août 2017 sur un an) !

D'ores et déjà nous avons perdu plus de 8% depuis 2010, plus de 20% depuis 2000.

L'augmentation a minima de la valeur du point en 2017 (1,2% en deux fois accordés sous la pression, au moment de la mobilisation contre la loi El Khomri) ne fait décidément pas le compte.

Et en plus, le gouvernement prévoit de «déconnecter» le point d'indice entre les 3 fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) : il n'y aurait plus de référence commune, plus de grille indiciaire commune ! Or l'unité de la Fonction publique repose sur l'existence d'une grille indiciaire unique. C'est la clé de voûte du statut qui est aussi visée.

Et M. Macron l'a déclaré, il veut aussi instaurer le salaire au mérite. C'est l'individualisation contre les garanties collectives.

Retenue pour pension : encore une augmentation le 1^{er} janvier 2018

La retenue pour pension depuis 2010 est passée de 7,85% à 10,29% du salaire brut. Elle doit passer à 10,56%. Résultat : le salaire net, ce qui reste pour payer son loyer, se nourrir, etc. est diminué d'autant.

Les gouvernements successifs ont prétendu que c'était une mesure de justice par rapport au secteur privé : en réalité c'est une mesure d'austérité budgétaire pour diminuer les traitements, et à terme de casser le régime des pensions civiles en le sortant du «Grand Livre de la Dette» de l'État à l'égard de ses fonctionnaires. Mais n'est-ce pas ce que veut faire M. Macron avec la réforme annoncée des retraites ?

Et le non-protocole PPCR ? Mesures indiciaires retardées, avant suppression ?

Le gouvernement précédent avait annoncé une revalorisation plus que limitée des grilles indiciaires, étalée sur 5 ans, sans prendre aucun engagement sur l'augmentation de la valeur du point d'indice. Le ministère vient d'annoncer que ces mesures pour 2018 seraient retardées de 6 à 18 mois ! Avions-nous tort de dire que le dispositif n'offrait aucune garantie ?

En revanche les rendez-vous de carrière, la nouvelle évaluation, eux sont maintenus.

Augmentation de la CSG de 1,7% : pour les fonctionnaires, encore une baisse du salaire net ?

La CSG passera de 7,5% à 9,2%. Le gouvernement prévoit de supprimer la cotisation CRDS de 1% et un dispositif complexe pour les 0,7% restant (indemnité compensatoire non pérenne et non applicable aux fonctionnaires recrutés après le 1^{er} janvier 2018 !). Force Ouvrière demande des points d'indice pour compenser.

Pour les retraités, c'est une perte sèche et en plus le gouvernement a aussi annoncé que les retraites seraient gelées en 2018.

Nous ne sommes pas dupes : derrière la fiscalisation des cotisations sociales, c'est la Sécurité sociale elle-même qui est visée, l'impôt pouvant être détourné du remboursement des soins.

Ordonnances : déréglementation dans le privé, menace sur le statut de la Fonction publique

La priorité à l'accord d'entreprise, le recours au CDD élargi, le contournement des syndicats, notamment avec le referendum à l'initiative de l'employeur, la fusion des instances de représentation du personnel... les ordonnances sont un recul social majeur. C'est l'aggravation de la loi El Khomri. Le gouvernement ne manquera pas de vouloir les transposer dans la Fonction publique !

- ✓ Pour la défense du statut général et des statuts particuliers
- ✓ Pour l'abandon des ordonnances Macron
- ✓ Pour 8% d'augmentation du point d'indice